



Photo : Michel JAMONEAU

SATESE

Service d'Appui
Technique à l'Épuration
et au Suivi des Eaux



Le Morbihan est doté d'un réseau hydrographique et d'un littoral extrêmement riches du point de vue environnemental et patrimonial. L'utilisation de l'eau dans nos activités génère des rejets pollués qui sont collectés au moyen de réseaux d'assainissement et traités par près de 260 stations d'épuration publiques. Ces équipements, de technologie simple ou très complexe, nécessitent **une surveillance et une maintenance attentives afin de garantir la qualité de l'eau rejetée.**

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée aux ouvrages d'assainissement afin d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques conformément à la Directive Cadre Européenne. L'épuration des eaux usées demande ainsi un effort financier important des collectivités et des organismes financeurs (Département, Agence de l'Eau, Région...). Par conséquent, le choix des équipements opéré par les maîtres d'ouvrage, et devant répondre au mieux à leurs besoins, peut nécessiter un appui technique.

LE SATESE, UN SERVICE DÉPARTEMENTAL EN ACTION

Pour répondre aux obligations de la loi sur l'eau de 2006, le Département a mis en place à partir de 2007 un **Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE)** pour fournir aux maîtres d'ouvrage publics un **appui technique** pour :

- l'exploitation des stations d'épuration et réseaux d'assainissement collectif ;
- la validation de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement ;
- l'aide aux projets liés à l'assainissement collectif.

Le Département poursuit son accompagnement financier des collectivités dans leurs travaux d'assainissement indépendamment de leur adhésion au SATESE.



SATESE - CG56 // Station d'épuration de Meucun

LES MISSIONS DU SATESE

Le SATESE est un outil mis en place par le Département du Morbihan au service des collectivités éligibles au service pour assurer la meilleure exploitation et surveillance possible des ouvrages d'assainissement collectif.

Il n'a ni le rôle de police de l'eau, ni le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il exerce une mission d'expertise neutre et de conseil technique. Il ne peut pas prendre en charge l'exploitation, même partielle, des ouvrages.

Suivi des stations d'épuration

La première mission du SATESE est d'apporter un appui technique aux exploitants des stations d'épuration sous maîtrise d'ouvrage éligible. Cette mission, sous forme de **visites sur le terrain** a pour but de :

- vérifier le fonctionnement des installations ;
- évaluer les performances épuratoires ;
- optimiser les réglages et les coûts de traitement ;
- diagnostiquer les dysfonctionnements éventuels ;
- aider à l'application de la réglementation ;
- proposer des solutions d'amélioration.

Les audits de terrain sont de trois types :

- visite avec tests de terrain ;
- visite avec analyses (réalisées en laboratoire agréé) ;
- bilan de pollution sur 24 heures.



SATESE - CG56 // Station d'épuration de Noyal Muzillac

Validation de l'autosurveillance

Le maître d'ouvrage est astreint réglementairement à un programme de mesure d'autosurveillance. Les données d'autosurveillance des stations d'épuration permettent au Département, à l'Agence de l'eau et à la Police de l'eau de mieux connaître les performances de l'assainissement. Pour s'assurer que les données d'autosurveillance transmises par les exploitants sont conformes aux exigences de l'Agence de l'eau, le SATESE réalise 4 types de validation :

- validation de la conformité des équipements d'auto-surveillance à la conception et à réalisation ;
- validation annuelle des chaînes de mesures et de prélèvements d'échantillons ;
- validation des analyses lorsqu'elles ne sont pas réalisées par un laboratoire agréé ;
- validation des données d'autosurveillance fournies par les exploitants au SATESE, qui les transmet à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sous format SANDRE.

Chaque visite est suivie d'un rapport et chaque station d'épuration fait l'objet d'un compte rendu annuel adressé au maître d'ouvrage et à son exploitant.

Le compte-rendu annuel du SATESE est une composante du bilan annuel réglementaire que le maître d'ouvrage doit fournir à la police de l'eau.

Information du personnel exploitant

Une journée d'information par an est organisée à destination de tous les maîtres d'ouvrage et les exploitants publics et privés morbihannais.



SATESE - CG56 // Station d'épuration de Locmaria Belle Ile en Mer

Cette rencontre a pour objectif de répondre aux questions d'actualité, d'ordre réglementaire, d'échanger sur les expériences et les techniques innovantes...

Conseil aux maîtres d'ouvrage

Le SATESE est un interlocuteur privilégié pour évaluer les choix techniques auxquels les maîtres d'ouvrage publics sont confrontés. Il se tient à leur disposition pour leur fournir des conseils techniques objectifs pour :

- les études liées à l'organisation de l'assainissement (schéma directeur, étude de faisabilité, etc.) et aux réseaux d'eaux usées (diagnostics, etc.) ;
- les projets d'amélioration ou de modernisation des ouvrages existants ;
- les travaux d'équipement.

L'information des partenaires techniques et financiers

Les rapports annuels de l'appui technique et les données validées d'autosurveillance sont transmis aux maîtres d'ouvrage, aux exploitants, aux administrations et aux financeurs afin d'organiser leurs actions en matière d'assainissement.

LES MOYENS TECHNIQUES

Le SATESE est intégré à la direction de l'eau et de l'aménagement de l'espace du Département du Morbihan. Un agent spécialisé dans le domaine de l'assainissement, en charge de l'organisation, se tient à la disposition des collectivités pour répondre à toute question. De plus, il encadre le bureau d'études spécialisé dont le personnel est à la disposition des maîtres d'ouvrage et des exploitants pour un travail efficace et de qualité.



SATESE - CG56 // Station d'épuration de Saint Abraham

Les visites de terrain sont définies annuellement selon un programme d'interventions établi conjointement entre le Département du Morbihan et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

COMMENT ADHÉRER AU SATESE ?

Seules les communes rurales respectant les critères de population et de potentiel fiscal définis dans le décret 2007-1868 peuvent bénéficier du SATESE :

- en signant, avec le Département, une convention d'une durée de 3 ans ;
- en versant une participation forfaitaire annuelle :

STEP < 1000 équivalents-habitants (EH)	200 € / an
STEP de 1000 à 1999 EH	300 € / an
STEP de 2000 à 9999 EH	450 € / an
STEP de 10.000 à 59.999 EH	700 € / an
STEP ≥ 60.000 EH	800 € / an

POUR CONTACTER LE SATESE

Département du Morbihan

Direction de l'eau et de l'aménagement de l'espace

Hôtel du Département - 2 rue Saint Tropez - CS 82400 - 56009 VANNES Cedex

Tél. 02 97 54 83 65 - florence.thavanaud@morbihan.fr



SATESE

Département du Morbihan

Direction de l'eau et de l'aménagement de l'espace
Hôtel du Département - 2 rue Saint Tropez
CS 82400 - 56009 VANNES Cedex
Tél. 02 97 54 83 65



AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Délégation Ouest-Atlantique
Service collectivités

Le SATESE, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Morbihan, bénéficie de l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour son fonctionnement.